

Service de la performance, du financement et de la contractualisation avec les organismes de recherche

Département des pratiques de recherche réglementées
Cellule Animaux utilisés à des Fins Scientifiques - AFiS

Guide pour la rédaction des résumés non techniques (RNT) des demandes d'autorisation de projet (Section 5 : Résumé au format européen)

Ce guide a été rédigé sur la base d'un guide établi par la [commission européenne](#) : « [National Competent Authorities for the implementation of Directive 2010/63/EU on the protection of animals used for scientific purposes : A working document on Non-technical Project Summaries](#) ». De plus, nous vous encourageons à lire les exemples très précis et très clairs proposés à la fin du document de la commission (Annexe page 19)

L'un des principaux objectifs de la directive 2010/63/EU est d'améliorer la transparence et de garantir que le public est objectivement informé de l'utilisation des animaux à des fins scientifiques. Le principal outil utilisé à cette fin est la publication depuis 2013, des résumés non techniques des projets autorisés (RNT défini par l'article 43 de la directive 2010/63/EU).

Dans un souci d'**harmonisation** au sein de l'union européenne, une décision d'exécution en 2020 (2020/569/EU) a fait évoluer ces RNT en définissant un format commun. En France, cela s'est matérialisé par la modification de l'application de demande de projet APAFIS avec notamment l'ajout d'un **point 5 « résumé au format Européen »**.

Depuis le 1^{er} janvier 2022, tous les RNT des projets français sont automatiquement publiés sous ce nouveau format sur une base de données, à accès libre, de la [commission européenne](#) : « [ALURES NTS EU Database](#) ».

Le but de ce document est de fournir des conseils aux porteurs de projet sur la manière de remplir ce nouveau RNT qui conserve les mêmes exigences de l'article 43 de la directive européenne de 2010, soit :

...Sous réserve de garantir le respect de la propriété intellectuelle et de la confidentialité des informations, le résumé non technique du projet fournit :

- a) des informations sur les objectifs du projet, y compris les dommages et les avantages escomptés, ainsi que sur le nombre et les types d'animaux à utiliser;*
- b) une démonstration de la conformité avec les exigences de remplacement, de réduction et de raffinement.*

La rédaction du RNT doit se faire avec une grande rigueur car il est la vitrine au niveau européen des projets utilisant des animaux de la communauté scientifique en France. La confiance du public pourrait être altérée si les informations du RNT sont inexactes, incomplètes ou non informatives.

Les **experts du comité d'éthique** qui examinent la demande d'autorisation de projet (DAP) **ont la charge de vérifier** l'exactitude du contenu et la qualité de sa rédaction. En cas de non-

conformité du RNT, le comité d'éthique ne peut donner d'avis favorable et le MESRI d'autorisation de projet.

I. Recommandations générales

Le résumé non technique doit :

- ✓ Etre rédigé en français avec un langage clair, concis et compréhensible par tous :
 - Les porteurs de projet doivent garder à l'esprit que les lecteurs potentiels du RNT sont des personnes peu familières avec les travaux scientifiques.
 - Seuls un langage et une terminologie facilement compréhensible par le public doivent être utilisés.
 - Si nécessaire, tout terme complexe doit être expliqué de manière adéquate.
 - Les acronymes et les termes scientifiques doivent être évités et, s'ils sont indispensables, être définis.
 - Les avantages du projet ne doivent pas être exagérés.
 - Les informations contenues dans le RNT doivent être en accord avec celles incluses dans la demande du projet. Pour aider le porteur de projet, certains items sont repris automatiquement des paragraphes du projet vers les paragraphes 5. **Il est important de revoir leurs réécritures automatiques** pour qu'ils soient traités selon les recommandations de ce guide notamment pour les rendre compréhensible par tous.
 - Le RNT est publié seul, il doit donc se suffire à lui-même : il faut retirer toutes les mentions aux paragraphes précédents de la DAP (exemple : procédure 1, ...) ou référence à des annexes, le renvoi à d'autres parties du projet.
 - La contribution d'une personne non spécialisée dans le processus de rédaction du RNT peut aider à rendre un RNT facilement compréhensible.

- ✓ **Etre anonyme** : pas de nom, de lieu, ni de référence bibliographique.
 - Le RNT doit protéger les droits de propriété et ne pas divulguer des informations confidentielles ([selon les dispositions réglementaires](#)). Les porteurs de projet doivent être conscients de ces contraintes, savoir que le RNT sera rendu public.
 - Il est de leurs responsabilités de s'assurer que le RNT, qui fait partie du formulaire de demande d'autorisation de projet, ne contient pas de telles informations.
 - Il convient par exemple de retirer : le nom des personnes et des instituts, les références bibliographique (directes ou indirectes), des noms de projets publiés (projet européen), des références de brevet, des sites internet, des agences et des commissions, références APAFIS ...

- ✓ **Ne pas comporter de détail technique** :
 - Toujours dans un souci de compréhension pour le plus grand nombre, le nom des techniques ne doit pas figurer ou bien il doit faire l'objet d'explication pour

permettre la compréhension mais aussi éviter de mauvaises interprétations ou des conclusions disproportionnées par rapport aux effets réels sur l'animal.

- Il faut éviter l'accumulation d'étapes qui peuvent être rassemblées en un seul terme générique (injections, chirurgie, ...voir en exemple [les annexes du document de la commission européenne](#))
- Il faut éviter s'il est non-usuel et non compris par tous, le nom :
 - De technique spécifique : utiliser le nom de niveau supérieur compris par tous. Par exemple, « open field » est remplacé par test de comportement.
 - De molécules : « xylazine/kétamine » peut être remplacé par anesthésie/analgésie chimique, isoflurane par anesthésie gazeuse, pentobarbital par Euthanasiant chimique,
 - Des sites d'injection, s'ils n'apportent rien à la compréhension de l'objectif du projet : intrapéritonéale, IV, SC, intracérébrale, ...
 - Des tests statistiques.
 - Des techniques de mise à mort (exemple : dislocation cervicale) et ne pas utiliser le mot « sacrifice », préférer « euthanasie » ou « mise à mort ».
 - Des gènes en lien avec les lignées et les modifications génétiques. Exemple « KO » à remplacer/expliquer par la notion de modèle de dont le gène....est non fonctionnel.

II. Recommandations par paragraphe du Point 5 : Résumé au format européen

<p>5.1</p>	<p>Titre du projet</p> <p>Repris automatiquement du : « 1.2. Titre du projet »</p> <p>Longueur maximale : 500 caractères</p>	<p>Le titre doit idéalement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Contenir tous les éléments permettant de distinguer le projet d'un autre. - Pour les projets multi-sites, il est conseillé de mettre le même titre pour tous les sites en y indiquant à la fin le numéro du site concerné par la DAP selon ce mode : EU1/2 ou EU2/2, ... - Fournir une idée générale de l'objectif du projet pour un lecteur non spécialiste, de niveau et précision autre qu'en 5.4 et 5.5. - Ne pas contenir d'abréviation, à moins qu'elle ne soit largement acceptée, ou doit être écrite en toutes lettres pour éviter toute confusion. - Ne pas contenir des informations répétées dans d'autres items du RNT (par exemple, l'espèce n'est pas nécessaire puisqu'indiquée en 5.7, les souches (les lignes de souris) peuvent être indiquées dans les mots-clés.
<p>5.2</p>	<p>Durée du projet Repris</p> <ul style="list-style-type: none"> • Repris automatiquement du : « 1.3. Durée du projet\Nombre d'années » 	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Durée du projet en mois</i> • <i>Nombre entier : 1-60 mois.</i> <p>Veillez noter que les autorités compétentes pour l'évaluation/l'autorisation de projet peuvent modifier la durée demandée avant l'approbation du projet.</p>
<p>5.3</p>	<p>Mots clés</p>	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Maximum de 5 entrées de mots-clés et au moins un est requis.</i> • <i>Chaque entrée peut contenir des espaces blancs, mais ne doit pas dépasser 50 caractères.</i> <p>Les mots clés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sont un point d'entrée pour le public qui recherchent des RNT dans la base de données ou par des scientifiques à la recherche de projets liés à des domaines de recherche particuliers. - Doivent être, certains plus généraux (pour le grand public) et d'autres, plus spécifiques (pour les scientifiques) pour résumer le projet et faciliter les recherches.

<p><i>Ehervé Égalité Pluralité</i></p>		<ul style="list-style-type: none"> - Ne doivent pas nécessairement être composé d'un seul mot. Il peut également s'agir d'une phrase ou d'un terme. - Ne doivent pas être répétés s'ils sont déjà saisis dans le champ Titre du projet ou dans d'autres parties du RNT (par exemple, dans le champ Espèces ou Objectifs). Pour les espèces, par exemple, les souches (les lignes de souris) peuvent être ajoutées comme mots-clés. - Peuvent fournir un objectif de niveau et précision autre qu'en 5.4 et 5.5 - Peuvent inclure, si nécessaire, la création d'animaux génétiquement modifiés lorsque cela est pertinent et non spécifié dans d'autres sections du RNT.
<p>5.4</p>	<p>Finalité du projet</p>	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Il est possible d'attribuer plus d'un objectif de projet à une proposition de projet donnée. Cependant, plus le but du projet est choisi avec précision, mieux c'est.</i> <p>Les choix d'objectifs sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - PB : Recherche fondamentale avec choix de toutes les catégories de finalités - PT : Recherche translationnelle et appliquée avec le choix de toutes les catégories de finalités. - PR : Utilisation réglementaire et production de routine avec choix de toutes les catégories de finalités. - PE : Protection de l'environnement naturel dans l'intérêt de la santé ou du bien-être de l'homme ou de l'animal. - PS : Préservation des espèces. - PE : Enseignement supérieur. - PE : Formation en vue de l'acquisition, de l'entretien ou de l'amélioration de compétences professionnelles. - PF : Enquêtes médico-légales. - PG : Maintien de colonies d'animaux génétiquement modifiés de lignées établies, non utilisés dans d'autres procédures. <p>Une description plus détaillée des objectifs du projet éligible pour la sélection figure à l'annexe III de la décision (partie A et partie B, B. Catégories d'entrée de données, points 10-21).</p>

<p><i>Ethique Égalité Pluralité</i></p>		<p>Il est important de s'assurer que l'objectif correct du projet est sélectionné afin de fournir au public une représentation précise des raisons de l'utilisation des animaux. Comme décrit précédemment, des mots-clés doivent être utilisés pour fournir toute autre sous-catégorisation, le cas échéant.</p>
<p>5.5</p>	<p>Objectifs et bénéfices escomptés du projet</p>	<p>Cette section est importante car elle apporte les éléments « bénéfiques » dans l'estimation de la balance « avantages (scientifiques) / dommages (sur l'animal) » indispensable à l'évaluation d'une demande de projet.</p>
<p>5.5.1</p>	<p>Décrire les objectifs du projet</p> <ul style="list-style-type: none"> • Repris automatiquement du : « 3.3.2.1. Objectifs du projet » • Longueur maximale : 2500 caractères 	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Il faut revoir les éléments repris automatiquement du 3.3.2.1 pour, si nécessaire, les simplifier ou les compléter. Rappel : le public principal est le grand public, pas les scientifiques.</i> • <i>Par exemple, répondre à certaines inconnues scientifiques, ou besoins scientifiques ou cliniques</i> <p>Cette section du RNT est généralement la première à être lue par le public intéressé. Par conséquent, l'objectif global du projet doit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Être décrit dans un langage scientifique populaire (c'est-à-dire non technique). - Contenir des informations contextuelles appropriées pour donner un contexte à l'objectif de la recherche. - Exposer les questions de recherche spécifiques qui sont abordées, en expliquant leur pertinence et pourquoi elles présentent un intérêt.
<p>5.5.2</p>	<p>Quels sont les bénéfices susceptibles de découler de ce projet</p> <ul style="list-style-type: none"> • Repris automatiquement du : « 3.3.2.3. Bénéfices attendus du projet » • Longueur maximale : 2500 caractères 	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Il faut revoir les éléments repris automatiquement du 3.3.2.3 pour, si nécessaires, les simplifier ou les compléter</i> • <i>Alors que la section « objectifs » ci-dessus décrit le but général du projet et la pertinence des questions de recherche abordées, cette section se concentre sur les impacts potentiels des résultats du projet.</i> • <i>Les avantages peuvent être définis comme les gains potentiels, les connaissances sur la maladie ou les progrès réalisés pour les humains, d'autres espèces ou l'environnement résultant de ce projet.</i> <p>Lors de la description des avantages potentiels, les considérations suivantes doivent être intégrées aux détails fournis :</p>

<p><i>Ethique Égalité Pluralité</i></p>		<ul style="list-style-type: none"> - Une description des bénéfices potentiels susceptibles de découler de ce projet, en s'assurant qu'ils sont réalistes. - Expliquez comment la science pourrait être avancée, ou comment les humains, les animaux ou l'environnement pourraient finalement bénéficier du projet. - Le cas échéant, faire la distinction entre les avantages à court terme (pendant la durée du projet) et les avantages à long terme (qui peuvent survenir après la fin du projet). - Les avancées potentielles des connaissances scientifiques qui pourraient être obtenues, et la valeur de ces connaissances. - Qui en bénéficiera potentiellement. - Quand les bénéfices potentiels peuvent être attendus. - Comment les avantages sont susceptibles d'être réalisés. - Si les bénéfices potentiels pouvaient être obtenus dans le cadre de ce projet, ou si un autre projet serait nécessaire, par exemple, des projets qui visent à établir un modèle de maladie, avant d'utiliser ces modèles dans un autre projet pour évaluer les traitements pour ce modèle. - Les moyens par lesquels les résultats négatifs (résultats qui ne confirment pas l'hypothèse de l'étude) seront traités, par exemple par publication. <p>• <i>Il est important pour la crédibilité du RNT que la description des avantages potentiels soit réaliste et non exagérée.</i></p>
<p>5.6</p>	<p>Nuisances prévues</p>	<p>Cette section est importante car elle apporte les éléments « dommages » dans l'estimation de la balance « avantages (scientifiques) / dommages (sur l'animal) » indispensable à l'évaluation d'une demande de projet.</p>
<p>5.6.1</p>	<p>A quelles interventions sont soumis les animaux Indiquer leur nombre et leur durée.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Longueur maximale : 2500 caractères 	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Décrire ici les procédures en une ou plusieurs étapes qui seront généralement utilisées, pour chaque animal ou groupe d'animaux.</i> • <i>Avoir un niveau de détail approprié pour bien comprendre ce qui est fait pour chaque animal/groupe d'animaux mais éviter les termes trop techniques. (Voir le paragraphe I. Recommandation générale/Ne pas comporter de détail technique)</i>

<p><i>Ethique Égalité Pluralité</i></p>		<ul style="list-style-type: none"> • Une procédure est exécutée pour répondre à une question scientifique particulière. • Ne pas oublier d'y faire figurer la durée de l'intervention <p>Pour plus d'informations sur la définition d'une procédure, veuillez-vous reporter au document de travail de 2011 sur des articles spécifiques de la directive 2010/63/UE.</p>
<p>5.6.2</p>	<p>Quels sont les effets/effets indésirables prévus sur les animaux</p> <ul style="list-style-type: none"> • Repris automatiquement du : « 3.3.2.4. Nuisances ou effets indésirables attendus sur les animaux » • Longueur maximale : 2500 caractères 	<ul style="list-style-type: none"> • Impacts/effets néfastes attendus sur les animaux : par exemple douleur, perte de poids, inactivité/mobilité réduite, stress, comportement anormal et durée de ces effets ? <p>Il faut revoir les éléments repris automatiquement du 3.3.6.2 pour, si nécessaires, les simplifier ou les compléter selon les objectifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Décrire l'Impact par procédure et sur l'ensemble du projet (dommages cumulés) - Etre en accord avec la classe de sévérité des procédures. (Ne pas les sous-estimer, ni surestimer) - Ne pas éviter la question : il ne faut pas mentionnant la prise en charge des effets indésirables ce qui correspond à la stratégie de raffinement qui sera fournie plus loin (5.10.3) <ul style="list-style-type: none"> • Garder à l'esprit que la description des nuisances doit être simple, comprise par tous et mise dans un contexte pour éviter toutes mauvaises interprétations dans le niveau de souffrance des animaux
<p>5.7</p>	<p>Quelles espèces est-il prévu d'utiliser ? Quels sont les degrés de gravité des procédures et le nombre d'animaux prévus dans chaque catégorie de gravité ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Une seule ligne par espèce (si plusieurs lignes concernent la même espèce, le RNT sera rejeté par le système de déclaration sur « ALURES ») <p>En considérant une procédure comme l'ensembles des actes sur un animal/groupe d'animaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Toutes les espèces du projet doivent être notées. - La somme des effectifs indiqués dans le tableau du 5.7 devra être égale au nombre total d'animaux en 3.4.10. - Le degré de sévérité le plus important ne peut être supérieur au degré de sévérité déclaré dans les procédures du projet.

<p><i>Ethique Égalité Pluralité</i></p>		<ul style="list-style-type: none"> - Au sein du projet (ou d'une même procédure avec son degré de sévérité prospectif), il est possible de distinguer des niveaux de sévérité différents pour certains animaux (le niveau le plus élevé doit correspondre à celui de la procédure). Ainsi, certains groupes ou animaux, peuvent être affectés à un niveau de sévérité inférieur à celui de la procédure. - En cas de doute sur le niveau de sévérité, il doit affecter les animaux au niveau le plus élevé correspondant à celui de la procédure.
<p>5.8</p>	<p>Qu'advient-il des animaux maintenu en vie à la fin du projet ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> • <i>A renseigner si des animaux doivent être réutilisés, remplacés, ou adoptés (seuls les animaux gardés en vie après l'achèvement du projet)</i> - Réutilisés : utilisation ultérieure d'un animal qui a déjà terminé une procédure (ou une série de procédures/techniques) ou un projet. La réutilisation d'un animal est définie par l'article R214-113 du Code rural et de la pêche maritime. Pour plus d'informations sur la définition de la réutilisation, veuillez consulter les sections pertinentes du document de travail de la CE sur des articles spécifiques de la directive 2010/63/UE et l'annexe III de la décision (partie B, section B, point 2.2 et suivants). - Remplacés : remettre dans l'habitat/le système d'élevage - Adoptés : déplacement d'un animal utilisé à des fins scientifiques d'un établissement d'élevage/fournisseur/utilisateur autorisé vers tout autre lieu qui n'est pas un établissement d'élevage/fournisseur/utilisateur autorisé en vertu de la législation scientifique sur la protection des animaux.
<p>5.9</p>	<p>Justifier le sort prévu de tous les animaux à l'issue de chaque procédure</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Longueur maximale : 2500 caractères</i> 	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Noter le sort prévu de tous les animaux destinés à être utilisés dans le cadre du projet</i> • <i>Si « réutilisés », « remplacés » ou « adoptés » : justifier pourquoi il s'agit de l'option la plus appropriée pour ces animaux.</i> • S'il est prévu de mettre à mort les animaux pendant ou à la fin du projet : <ul style="list-style-type: none"> - Expliquer brièvement pourquoi cela est nécessaire. Dans les cas où des animaux sont mis à mort afin de prélever leurs tissus et organes à des fins d'histologie ou d'autres analyses, une brève explication de cette analyse et pourquoi elle est nécessaire pour atteindre les objectifs de l'étude doit être fournie.

<p><i>Ethique Égalité Pluralité</i></p>		<ul style="list-style-type: none"> - Ne pas fournir les détails de la méthode de mise à mort. Ne pas utiliser le terme « sacrifier » - Si pertinent : Expliquer pourquoi réutilisés/replacés/adoptés n'est pas possible. Par exemple, la réutilisation peut ne pas être possible car les effets des procédures précédentes que les animaux ont subies pourraient potentiellement introduire une variabilité indésirable/confondre les résultats de toute étude ultérieure.
<p>5.10</p>	<p>Application de la règle des "trois R"</p>	<p>Cette section doit être renseignée avec soin car elle décrit la stratégie d'application des 3Rs spécifique en accord avec l'objectif scientifique du projet à atteindre.</p>
<p>5.10.1</p>	<p>Remplacement</p> <ul style="list-style-type: none"> • Repris automatiquement du : « 3.3.6.1. Remplacement » • Longueur maximale : 2500 caractères 	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Revoir les éléments repris automatiquement du 3.3.6.1 pour, si nécessaires, les simplifier ou les compléter selon les objectifs suivants :</i> <ul style="list-style-type: none"> - Indiquer quelles alternatives non animales sont disponibles dans ce domaine et pourquoi elles ne peuvent pas être utilisées pour les besoins du projet. - Expliquer et démontrer pourquoi il n'y a pas d'alternative à l'utilisation d'animaux pour atteindre les objectifs spécifiques de ce projet. - Expliquer quelles alternatives animales (remplacement partiel et/ou complet) ont été envisagées avant d'atteindre le point où l'utilisation d'animaux est devenue nécessaire. Celles-ci peuvent inclure des approches <i>in silico</i>, <i>in vitro</i> ou <i>ex vivo</i>. Si des méthodes non animales ont déjà été utilisées (par exemple dans des travaux préliminaires) ou seront intégrées aux études in vivo proposées, ces informations doivent également être incluses.
<p>5.10.2</p>	<p>Réduction</p> <ul style="list-style-type: none"> • Repris automatiquement du : « 3.3.6.2. Réduction » • Longueur maximale : 2500 caractères 	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Revoir les éléments repris automatiquement du 3.3.6.2 pour, si nécessaires, les simplifier ou les compléter selon les objectifs suivants :</i> <ul style="list-style-type: none"> - Décrire les mesures qui ont été prises pour réduire le nombre d'animaux à utiliser. - Expliquer comment le nombre d'animaux pour ce projet a été déterminé

<p><i>Ethique Égalité Pluralité</i></p>		<ul style="list-style-type: none"> - Ne pas donner les détails techniques des méthodes, pour éviter une incompréhension par un « profane » (exemple : nom des tests statistiques). (Voir le paragraphe I. Recommandation générale/Ne pas comporter de détail technique) - Le cas échéant, décrire les pratiques qui seront utilisées tout au long du projet pour minimiser le nombre d'animaux utilisés conformément aux objectifs scientifiques. Ces pratiques peuvent inclure par ex. études pilotes, modélisation informatique, partage de tissus et réutilisation, l'optimisation des lots selon le sexe ou le génotype
<p>5.10.3</p>	<p>Raffinement</p> <ul style="list-style-type: none"> • Repris automatiquement du : « 3.3.6.3. Raffinement » • Longueur maximale : 2500 caractères 	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Revoir les éléments repris automatiquement du 3.3.6.3 pour, si nécessaires, les simplifier ou les compléter selon les objectifs suivants :</i> <ul style="list-style-type: none"> - Décrire les méthodes de raffinement adaptées au projet. - Donner des exemples de mesures spécifiques (par exemple, surveillance accrue, soins postopératoires, gestion de la douleur, entraînement des animaux) à prendre, en relation avec les procédures, pour minimiser les effets indésirables sur le bien-être (dommages) pour les animaux. - Expliquer les stratégies employées pour traiter les impacts/effets indésirables attendus des procédures sur les animaux (par exemple habituation, analgésie, anesthésie, régimes spéciaux, surveillance aiguë/intensive, etc.) doivent être détaillées. - Eviter les mentions et détails trop technique incompressible et sujet à confusion pour un profane (ne pas noter : le noms et concentration des analgésiques utilisés, les méthodes de mise à mort, le détail des grilles d'évaluation et des points limites). (Voir le paragraphe I. Recommandation générale/Ne pas comporter de détail technique). Par exemple, la mention avec le contexte d'application (utilisation d'analgésique, mise à mort) de la mise en place d'une grille de score et l'utilisation de points limites adaptés, d'un arbre décisionnel et de critères d'arrêt de souffrance est suffisante dans ce chapitre.

<p><small>Ethique Égalité Diversité</small> 5.11.1</p>	<p>Expliquer le choix des espèces et des stades de développement y afférents</p> <ul style="list-style-type: none">• Repris automatiquement des : . « 3.4.3. Justifiez la pertinence des espèces animales choisies » . « 3.4.11. Indiquez à quels stades de développement les animaux seront utilisés et le justifier »• Longueur maximale : 2500 caractères	<ul style="list-style-type: none">• Revoir les éléments repris automatiquement du 3.4.3 et du 3.4.11 pour, si nécessaires, les simplifier ou les compléter selon les objectifs suivants :<ul style="list-style-type: none">- Fournir la justification scientifique du choix des espèces et des stades de vie associés.- Expliquer pourquoi l'espèce et le stade de vie associé choisis sont les plus appropriés et raffinés pour atteindre les objectifs énoncés du projet.
---------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Avec ce guide, vous disposez des éléments nécessaires pour avoir un RNT publiable sur le site de la [commission européenne](#) : « [ALURES NTS EU Database](#) ». Toutefois, vous pouvez avoir des spécificités ou des incertitudes, [les exemples proposés par le groupe de travail de la commission européenne](#) (Annexe page 19) pourront vous être utiles. Il y a 10 exemples classés en 5 catégories (1 conforme et 1 non conforme par catégorie) : **1. Recherche fondamentale, 2. Recherche translationnelle et appliquée, 3. Tests réglementaires, 4. Éducation et formation et 5. Animaux génétiquement modifiés.**